

BREVET DE
TECHNICIEN
SUPERIEUR

SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE

☞ Formation en
Alternance

Code Formation
32032409

Code RNCP
10023

☞ ASFO

Bergevin – Angle des Rues E.
Gène et Gabarre

BP 197

97155 Pointe-à-Pitre

☎ : 0590. 89. 45. 56

☎ : 0590. 93. 17. 93

✉ : contact@cifabasfo.fr

Siret : 439 321 027 00013

APE : 8559A

Déclaration d'existence :

95 97 0112997

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du BTS Support à l'action managériale peut travailler dans tous types d'organisations, Il exerce ses fonctions auprès d'un responsable, d'un cadre ou d'une équipe

Il assure principalement le rôle d'interface et/ou de médiation dans les relations internes et externes, y compris dans un contexte international.

Multitâche, ce professionnel s'occupe de l'administration et de l'organisation du travail, il sait aussi identifier les problèmes et les besoins du responsable en proposant des solutions et peut même prendre en charge un dossier spécialisé ou bien organiser un événement.

Il contribue à l'efficacité de son ou ses supérieurs hiérarchiques et prend en charge les dossiers spécifiques qui lui sont confiés.

PROFIL ET MISSIONS

Profil requis

- Bonne motivation pour la formation et la vie en entreprise.
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale.
- Disposer de compétences relationnelles et de la relation client.
- Avoir des compétences dans au moins deux langues étrangères.
- Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.
- Avoir un intérêt pour le management des entreprises et à leur environnement économique et juridique
- Avoir une bonne qualité rédactionnelle

Missions

Le titulaire du BTS SAM sera en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Assister un responsable dans la gestion administrative du service et ou de l'entreprise
- Mettre en place d'actions de communication
- Rechercher d'informations et participation à la prise de décisions
- Organiser des actions divers (salon, séminaires, réunion...)
- Organiser la mise en œuvre et application de décisions

Compétences développées

Au terme de sa formation, l'étudiant doit être en mesure de :

- D'avoir un esprit de méthode, capacité d'organisation.
- D'avoir le sens des relations humaines, aptitude au travail en équipe.
- Être habileté à gérer des priorités.
- Maîtriser de l'expression écrite et orale



Formation – Examen – Insertion

Unités d'enseignement (UE)	Matières
Enseignements généralistes	<ul style="list-style-type: none"> • Culture Générale et Expression • Expression et culture en langues vivantes étrangères : anglais, espagnol • Culture économique, juridique et managériale
Enseignements techniques ou professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des processus administratifs • Gestion de projet • Collaboration à la gestion des ressources humaines • Ateliers de professionnalisation et de culture économique, juridique et managériale appliquée

Immeuble ASFO

Bergevin

Angle des Rues E. Gène & Gabarre

BP 197

97155 POINTE-A-PITRE

TÉLÉPHONE :

0590. 89 45 56

TÉLÉCOPIE :

0590. 93 17 93

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

contact@cifabasfo.fr

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.formation-asfo-guadeloupe.fr/

Déroulement des examens

Règlement d'Examen			
MATIERES	FORME	DUREE	COEFFICIENT
Culture générale et expression	Ecrit	04:00	3
Langue vivante étrangère (anglais)	Ecrite	02:00	2
	Orale	00:20	
Langue vivante étrangère (espagnol)	Ecrite	02:00	1
	Orale	00:20	
Culture économique, juridique et managériale	Ecrite	04:00	3
Optimisation des processus administratifs	Orale	00:55	4
Gestion de projet	2 situations d'évaluation	Situation A 00:15 Situation B 01:15	4
Collaboration à la Gestion des Ressources Humaines	Ecrite	04:00	4

Insertion Professionnelle

- Assistant de manager
- Assistant de direction
- Assistant d'équipe
- Assistant de groupe de projet
- Assistant ressources humaines
- Assistant commercial
- Assistant marketing
- Assistant en communication
- Assistante commerciale

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un baccalauréat général, technique ou professionnel
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage